

## FOIRE AUX QUESTIONS CONCERNANT LA COLLECTION DE VÊTEMENTS

### AUX PARENTS ET ÉLÈVES DE 1<sup>re</sup> À 5<sup>e</sup> SECONDAIRE ANNÉE SCOLAIRE 2017-2018

- 1. À quel moment pouvons-nous procéder à l'essayage et à l'achat des vêtements?**  
L'essayage et l'achat des vêtements de la collection auront lieu du **31 juillet au 27 août 2017**. Cette opération se déroulera chez **Chaussures Fillion du 406, rue Lafontaine à Rivière-du-Loup**. Vous devez prendre rendez-vous sur le site de Piacente [www.piacente.ca](http://www.piacente.ca), dans la section « Prendre un rendez-vous ».
- 2. Comment peut-on payer?**  
Par carte de crédit (Visa ou MasterCard), en argent comptant ou par paiement direct. Il faudra déboursier la somme totale.
- 3. Doit-on acheter tous les vêtements de la collection?**  
**Non.** Chaque élève se procure ce dont il a besoin et ce qui l'intéresse dans la collection (ou ce qui a besoin d'être remplacé compte tenu de l'usure ou de la détérioration du ou des vêtements actuels). Pour les nouveaux élèves, il est proposé d'acheter trois vêtements pour le haut du corps et deux pour le bas. Le tricot ou le chandail kangourou à capuchon sont aussi suggérés. Par ailleurs, la quantité de vêtements requis est fortement influencée par le nombre de lavages faits par semaine.
- 4. Pourra-t-on compléter la collection de vêtements pendant l'année?**  
Il s'agira de se présenter chez Chaussures Fillion du 406, rue Lafontaine à Rivière-du-Loup en prenant un rendez-vous sur le site de Piacente [www.piacente.ca](http://www.piacente.ca) dans la section « Prendre un rendez-vous ».
- 5. Pourra-t-on porter des vêtements autres que ceux de la collection?**  
**Non.**
- 6. Lors de l'achat de pantalons, les revers peuvent-ils être faits?**  
Oui, et c'est gratuit. Cependant, il faudra aller chez Nettoyeur Plus qui est désormais situé au 198-B, boul. de l'Hôtel-de-Ville. À l'achat des pantalons chez Chaussures Fillion, vous recevrez un coupon vous permettant de faire faire gratuitement les bords de pantalons (**il est fortement recommandé de laver le pantalon avant de faire faire le revers**). Cette politique prévaudra toute l'année durant.
- 7. Y a-t-il une marche à suivre spéciale pour laver ces vêtements?**  
Les vêtements sont lavables à la machine. Cependant, si vous doutez de la marche à suivre pour laver un vêtement en particulier, Chaussures Fillion vous remettra des consignes en ce sens. Il est conseillé de laver les vêtements foncés séparément des couleurs pâles. Le lavage à l'eau froide est aussi recommandé. Les tricots auront avantage à sécher à l'air libre.
- 8. Lors de l'essayage, qu'advient-il avec un élève de très petite taille ou de forte taille?**  
Des dispositions seront prises à cet égard. Toutefois, il s'agit là de cas exceptionnels.
- 9. Qu'arrive-t-il à un élève qui n'a pas les vêtements de la collection au début de l'année scolaire?**  
**L'élève ne peut se présenter en classe.** Il doit prendre rendez-vous pour se procurer les vêtements de la collection gardés en inventaire chez Chaussures Fillion.

10. **Qu'arrive-t-il si un élève est accepté au Collège Notre-Dame à la fin d'août?**  
Il doit prendre rendez-vous pour se procurer les vêtements de la collection chez Chaussures Fillion. L'essayage pourra se faire rapidement et la livraison pourra être immédiate.
11. **Les vêtements doivent-ils être identifiés au nom de l'élève?**  
Nous recommandons grandement d'identifier les vêtements de votre enfant.
12. **Est-il possible pour les filles de porter une camisole de couleur sous la veste, le chandail ou le polo?**
- Important** ⇒ ⇒ Il n'est pas obligatoire de porter la camisole. Cependant, si l'élève choisit d'en porter une, cette camisole doit être blanche, noire ou marine.
13. **Que faire lorsqu'il y a un défaut de fabrication dans un vêtement?**  
Le vêtement est échangeable si, par exemple, après quelques lavages, il présente un défaut quelconque.
14. **Si un vêtement n'est pas porté, est-il possible d'être remboursé?**  
Oui, et ce, dans un délai maximal de **90 jours après la date d'achat**. À noter que le vêtement doit aussi porter l'étiquette l'identifiant.
15. **Y a-t-il un règlement à propos du port des vêtements?**  
Oui. Les règles peuvent être consultées dans cette section du site Web.
16. **Est-ce que l'achat du costume d'éducation physique se fait à l'école?**  
Oui! C'est durant les premiers jours de classe en septembre que sont vendus la culotte et le chandail d'éducation physique. **L'achat se fait en même temps que celui des fournitures scolaires** (ex. : cahiers d'exercices). En ce qui concerne les bas blancs et les espadrilles, il est possible de les acheter au magasin de votre choix. Les espadrilles doivent avoir des lacets. **Elles ne doivent pas marquer le plancher**. Elles doivent aussi être appropriées pour les sports en gymnase (ceci exclut les souliers de randonnée, les souliers de style « skater » et les souliers « mode » de marque Puma, Lacoste ou autre). En cas de doute, il est préférable de consulter un responsable du Collège ou, mieux encore, attendre la rentrée afin d'obtenir une information précise de la part de l'enseignant en éducation physique.
19. **S'il y a des interrogations sur la tenue vestimentaire, à qui doit-on s'adresser?**  
Vous vous adressez à monsieur Carl Dubé, directeur des services aux élèves au Collège Notre-Dame.

**N.B.**

Du **3 au 7 juillet** inclusivement ainsi que du **31 juillet au 4 août** inclusivement, nous recueillerons les vêtements usagés de la collection pour mettre sur pied un comptoir de « **dons** ». Vous comprendrez que ces vêtements doivent être **en très bon état**. Les parents et élèves désireux de s'approvisionner à ce comptoir devront passer au Collège aux dates précisées au début de ce paragraphe.